

Extrait

2008/1/31

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ) :

« Monsieur le Président, Radio-Canada nous apprend que le pistolet Taser a fait l'objet de tests sur des porcs et que certains en sont morts. Ces tests ont démontré que l'usage de ce pistolet est dangereux. Le président de Taser cite des études qui cherchent à prouver le caractère inoffensif de ce pistolet mais ne dit pas que certains des auteurs de cette étude sont des actionnaires de sa compagnie. »

« Devant des conclusions aussi contradictoires, il est évident que le principe de précaution doit prévaloir. En conséquence, est-ce que le ministre de la Sécurité publique compte décréter un moratoire immédiat sur l'usage de ce pistolet par la GRC? »

« Monsieur le Président, on dénombre maintenant près de 300 décès directement liés à l'usage du pistolet électrique en Amérique du Nord, et des policiers ont subi des séquelles lors de séances d'entraînement. Des études douteuses et complaisantes affirment que ce pistolet est sans danger, alors que d'autres études démontrent le contraire. »

« Ces éléments ne devraient-ils pas inciter le ministre à décréter un moratoire en attendant la tenue d'une enquête indépendante effectuée par des gens désintéressés et sans aucun intérêt pécunier dans cette compagnie? »